



Acte de propriété 50/50

Par **qualso2208**, le **05/05/2015** à **16:42**

Bonjour,rnrnIl y a 3 ans j ai été abusée par mon ami car il voulait absolument que j achète une maison.J'ai acheté cette maison en mettant son nom sur l acte.J'ai payer seule cette maison par chèque certifié et les frais de notaires.Nous nous sommes séparé 4 mois après.L an passé il m a demandé de venir vivre dans cette maison car il n avait plus la possibilité de payer le loyer de l appartement ou il vivait.Nous avons repris la vie commune et à ce jour je paie toutes les factures eau edf nourritures et plus l achat des matériaux pour la réfection de la maison.Et il a repris sa petite vie d avant sa savoir petite escapade mensuelle de 8 a 10 jours.Il dit me tenir car la moitié de la maison lui appartient et jamais il ne donnera son accord pour la vendre.aidez moi svp que puis je faire

Par **moisse**, le **05/05/2015** à **17:19**

Prendre rendez-vous avec un notaire, si possible celui quia établi l'acte de propriété, et fait figurer l'origine des fonds sur celui-ci.

Par **Tisuisse**, le **05/05/2015** à **17:23**

Bonjour,rnrnVous êtes donc en indivision et nul ne peut être contraint de rester dans l'indivision s'il ne le souhaite pas.rnrnAvez-vous l'acte notarié chez vous ? si oui, vérifiez qui est propriétaire ?rnAvez-vous souscrit un emprunt ? si oui, qui est emprunteur ? co-emprunteur ? caution solidaire ? vérifiez tout ça auprès du notaire qui a établi l'acte.

Par **qualso2208**, le **05/05/2015** à **20:46**

sur l acte l acquéreur moi même et ensuite monsieur.je n ai rien emprunté car c'était mes économies donc réglé par chèque de banque a mon nom.sur l acte.Ce prix est payé comptant par l acquéreur ce jour même grand merci

Par **Lag0**, le **06/05/2015** à **07:55**

[citation]sur l acte l acquéreur moi même et ensuite monsieur.[/citation]rnBonjour,rnFormulation étonnante...rnSoit les 2 personnes sont acquéreurs et il doit être précisé la part de chacun, soit une seule l'est.rnSi vous êtes seul acquéreur sur l'acte, à quel titre monsieur est-il cité ?

Par **qualso2208**, le **06/05/2015** à **10:11**

Bonjour,rnalors il est inscritrn1°)madame B.... née le ... de nationalité française.....rn2°)monsieur F...né le de nat.....rnLa ou les personnes identifiées ci-dessus étant dénommées dans le corps du présent acte"L ACQUEREUR"

Par **Lag0**, le **06/05/2015** à **13:14**

Donc vous êtes bien tous les 2 propriétaires et si rien n'est précisé, vous l'êtes chacun pour la moitié du bien.rnEt comme le titre prime la finance, peu importe que vous ayez financé le bien seule, il appartient malgré tout à votre ami pour moitié.

Par **qualso2208**, le **06/05/2015** à **16:15**

merci pour vos réponses j'en conclus que même si j ai payé la maison et les frais de notaires par mes propres deniers,et que je finance pour les matériaux pour la réfection de la maison.La moitié appartient malgré tout?

Par **moisse**, le **06/05/2015** à **16:54**

Retour à la case "départ".rnvous foncez chez votre notaire.rnVous avez l'air surprise de vous faire ainsi déposséder, ou du moins courir le risque.rnMais c'est le résultat de votre inconséquence, que nous mettrons au débit de l'aveuglement amoureux.

Par **Lag0**, le **07/05/2015** à **07:32**

[citation]vous foncez chez votre notaire. [/citation]
Bonjour,
Et que va bien pouvoir faire le notaire ?
L'acte étant rédigé pour une indivision, il ne va pas revenir dessus.
Seule solution, me semble t-il pour qualso2208, saisir la justice pour tenter de récupérer 50% du prix auprès de son "ami". Avec tous les aléas d'une telle procédure...

Par **moisse**, le **07/05/2015** à **09:27**

On ne sait pas trop comment est rédigé l'acte, la description de l'origine des fonds...
Le notaire va donc orienter notre amie, en vue soit de faire reconnaître son seul droit, soit d'établir un projet de récompense...

Par **qualso2208**, le **07/05/2015** à **12:38**

bonjour,
il n'y a aucune annotation de la provenance des fonds j'ai juste les copies du chèque de ma banque et la copie du chèque de ma banque également pour les frais de notaires.

Par **moisse**, le **07/05/2015** à **15:02**

Alors écoutez : faites ce que vous voulez.